



Orège éligible au PEA-PME

Voisins-le-Bretonneux, le 2 octobre 2018 à 18h00 – Orège annonce son éligibilité au dispositif PEA-PME pour les douze mois à venir.

Sur la base de ses comptes consolidés au 31 décembre 2017, Orège répond à l'ensemble des critères d'éligibilité PEA-PME établis par le décret d'application du 4 mars 2014 (décret n°2014-283).

En conséquence, les actions OREGE (FR0010609206) peuvent être intégrées au sein des comptes PEA PME, qui pour rappel bénéficie des mêmes avantages fiscaux que le plan épargne en actions (PEA) traditionnel.

A propos d'Orège

Orège est une société « cleantech » à dimension internationale, spécialisée dans le développement, la fabrication et la commercialisation de solutions de traitement des boues municipales et industrielles ainsi que des effluents complexes. Elle accompagne ses clients dans une dizaine de pays à partir de ses sites en France, aux Etats-Unis et en Angleterre.

Orège est cotée sur le marché réglementé d'Euronext - Paris depuis le 5 juillet 2013

ISIN : FR0010609206 – OREGE

www.orege.com

Contacts

OREGE

Relations Investisseurs & Information financière
communication@orege.com

CALYPTUS

Cyril Combe
tél. : 01 53 65 68 68
orege@calyptus.net